

N.º 84 Du 29 brumaire an 12

Laissez passer librement Pierre Cruyghé  
natif d Lytra domicilié à id municipalité  
d id département d le Cantal âgé de 31 ans, taille  
d un m. 67 g m cheveux et sourcils châtain gris yeux de même  
front surmonté nez aquilain bouche  moyenne menton fourchu visage  
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

allant en voyage ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 10 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de demairi Lytra  
en date du 10 et sur l'attestation du citoyen Ante Chablat demeurant  
à Avilla et du citoyen Ju Baptiste Brieu demeurant à

P. Cruyghé Ante Chablat M. Brieu  
lesquels ont signé avec nous. et lui Cruyghé

N.º 85 Du 29 prair

Laissez passer librement Bernard Plongant  
natif d Le Crandelle domicilié à id municipalité  
d id département d le Cantal âgé de 15 ans, taille  
d un m. 67 g m cheveux et sourcils châtain clair yeux gris  
front ordinaire nez gros bouche  moyenne menton roulé visage  
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

allant en voyage ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 10 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de demairi du Crandelle  
en date du 28 de le mois et sur l'attestation du citoyen Ante Chablat demeurant  
à Avilla et du citoyen Ju Baptiste Brieu demeurant à

B. Plongant Ante Chablat M. Brieu  
lesquels ont signé avec nous. et lui Plongant

N.º 86 Du 29 prair

Laissez passer librement Jean Abel  
natif d Le Villac domicilié à St Germain municipalité  
d id département d le Cantal âgé de 15 ans, taille  
d un m. 67 g m cheveux et sourcils noirs yeux noirs  
front surmonté nez gros pointu bouche  moyenne menton fourchu et croisé visage  
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º

allant en voyage ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 10 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de le Maire de St Germain  
en date du 27 de le mois et sur l'attestation du citoyen Ante Chablat demeurant  
à Avilla et du citoyen Ju Baptiste Brieu demeurant à

J. Abel Ante Chablat M. Brieu  
lesquels ont signé avec nous. et lui Abel